

Dictionnaire

DOUCET Michel, FLECK Klaus E. W., Dictionnaire juridique et économique / Wörterbuch der Rechts- und Wirtschaftssprache, Tome 1 français – allemand / französisch – deutsch



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rea/3602>

DOI : 10.4000/rea.3602

ISBN : 978-2-8218-0876-8

ISSN : 1965-0787

Éditeur

CIRAC

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

ISSN : 1156-8992

Référence électronique

« Dictionnaire », *Regards sur l'économie allemande* [En ligne], 90 | mars 2009, mis en ligne le 25 mars 2009, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rea/3602> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rea.3602>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© CIRAC

Dictionnaire

DOUCET Michel, FLECK Klaus E. W., *Dictionnaire juridique et économique / Wörterbuch der Rechts- und Wirtschaftssprache, Tome 1 français - allemand / französisch - deutsch*

RÉFÉRENCE

DOUCET Michel, FLECK Klaus E. W., **Dictionnaire juridique et économique / Wörterbuch der Rechts- und Wirtschaftssprache, Tome 1 français - allemand / französisch - deutsch**, 6^e édition, C.H. Beck / Helbing Lichtenhahn / Manz / Bruylant, C. H. Beck, Munich, 2009, 828 p.

- 1 Dans sa 6^e édition revue et augmentée, le Doucet-Fleck est pour la première fois disponible aussi en version électronique. Ce nouvel outil, dont l'harmonisation avec le support papier est aujourd'hui achevée, permettra aux utilisateurs de transmettre plus aisément suggestions et remarques dans une perspective constante d'amélioration. C'est également dans cette optique que la version imprimée du dictionnaire a été actualisée en 2009, onze ans après la dernière actualisation : désormais, les entrées 'décisives', c'est-à-dire concernant des termes nécessitant une explicitation du fait des différences culturelles ou structurelles, sont assorties d'annotations. Elles fournissent ainsi au lecteur un éclairage précieux quant au contexte de leur emploi. Certains concepts qui peuvent prêter à confusion sont, quant à eux, précisés dans des encadrés. Ainsi, par exemple, celui de « licenciement » (p. 469) dont les diverses modalités juridiques sont clairement expliquées. Etudiants et acteurs de la coopération franco-allemande trouveront ici une aide précieuse dans la transposition des termes économiques et juridiques de la langue française vers la langue allemande. (sh)